

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demande de permis et de certificat d'importation (CITES)

Accéder au Service en ligne

Ce service permet, après **inscription**, d'obtenir **en ligne** le **permis ou certificat** obligatoire pour toute **importation** dans l'Union européenne d'une espèce de la **faune** et de la **flore** sauvage **menacée d'extinction**, couverte par la Convention CITES.

Pour solliciter un document CITES, il est nécessaire de vous inscrire préalablement dans **l'application i-CITES** pour obtenir un **identifiant** et un **mot de passe personnels** qui permettront par la suite d'effectuer les demandes de permis en ligne.

L'application i-CITES permet en outre de renseigner vos notifications d'importation et de les **imprimer**, avant de les présenter au bureau de Douanes lors de votre entrée dans l'UE pour validation et visa.

Il s'agit aussi d' **un outil de recherche** (sans inscription nécessaire pour cette fonction). Il donne accès à une base de données qui rassemble toute la réglementation, avec une recherche par **nom d'espèce** (taxonomie) ou **par pays**.

